

474 *Sermon trentequatrieme,*
& glorieuse ; iusques à ce que nous
l'obtenions en vne mesure qui sera au
dessus de tout ce que nous disons &
pensons , assauoir en son sainct Paradis.
Ainsi soit-il.



S E R M O N

XXXIV.

Sur I. Iean ch. v. vers. 11. 12.

*Et c'est ici le tesmoignage, que Dieu nous
a donné la vie eternelle, & cette vie est
en son Fils. Qui a le Fils a la vie, qui
n'a point le Fils n'a point la vie.*

EN COR qu'il n'y ait rien qui
reçoie plus de contradi-
ction au monde que l'Euan-
gile , & rien à quoi la chair
& le sang resiste dauantage , neant-
moins la verité en est si puissante que
elle peut aisément conuaincre les con-
sciences des hommes. Car premiere-
ment on avouëra que tous les biens de
ce siecle , estans finis & perissables , ne
peu-

peuvent estre le souverain bien. Car comme finis, ils ne contiennent chacun que quelque portion & mesure de bien, laquelle ne satisfaisant à toute la necessité de l'homme, ni aux desirs de son ame qui vont à l'infini : & comme perissables, ils ne peuvent garentir l'homme de la mort, qui est le plus grand de tous les maux. Secondement on advouëra que Dieu seul estant vn bien infini en perfection, il n'y a que la communion & fruition de Dieu qui puisse retirer l'homme de tous ses maux & le rendre eternellement heureux. Or ces deux choses estans avouées, qu'y a-il de plus conuenable à la droite raison, que de poser en suite que Dieu ait voulu, selon son infinie bonté, se communiquer aux hommes en vie & felicité eternelle ? Et derechef, que s'agissant de se communiquer ainsi à des pources pecheurs, il ait employé entre lui & eux son Fils eternel, sa Sapience & son image, en laquelle la source de vie & la plenitude de vie habitoit, pour deriuer la vie en nous ? ce Fils ayant mesmes reuestu la nature humaine, afin d'vnir à soy les croyans,

476 *Sermon trentequatrieme,*
& rendre leur nature participante de
la diuine par la communion estroite
qu'ils auront avec lui en vn mesme
corps mystique: afin que comme le Pe-
re est en ce Fils & le Fils en nous, nous
soyons aussi vn avec le Pere par le
moyen du Fils.

C'est là, mes freres, en sommaire la
beauté admirable de l'Euangile, & la
maniere de laquelle le souuerain bien
est communiqué aux hommes, que no-
stre Apostre nous propose és paroles
que nous vous auons leuës : *Et c'est ici
le tesmoignage que Dieu nous a donné la vie
eternelle, & cette vie est en son Fils; qui a
le Fils a la vie; qui n'a point le Fils de Dieu
n'a point la vie.*

C'est la suite du propos qu'il a tenu
és versets precedens : ayant dit qu'il y
en a trois qui rendent tesmoignage au ciel, le
Pere, la Parole, & l'Esprit, & que ces trois là
sont vn : & qu'il y en a trois qui rendent
tesmoignage en la terre, l'esprit, l'eau, & le
sang; & que ces trois là se rapportent à vn:
à quoi il a adjousté, Si nous receuons le tes-
moignage des hommes, le tesmoignage de
Dieu est plus grand : car c'est là le tesmoi-
gnage de Dieu, lequel il a tesmoigné de son
Fils:

Fils : qui croit au Fils de Dieu il a le tesmoignage de Dieu en soi-mesme : qui ne croit point à Dieu, il l'a fait menteur : car il n'a point creu au tesmoignage que Dieu a tesmoigné de son Fils. Maintenant donc il explique quel est ce tesmoignage , & que c'est qu'il contient , en disant , & c'est ici, &c.

En quoi nous auons à vous traiter trois poincts :

Premierement, pourquoi en ce sujet il est parlé du tesmoignage de Dieu.

Secondement, que c'est que porte ce tesmoignage, ass. que Dieu nous a donné la vie eternelle , & que cette vie est en son Fils.

En troisieme lieu , la consequence que l'Apostre en tire, ass. que celui qui a le Fils a la vie , & que celui qui n'a point le Fils n'a point la vie.

I. POINCT.

Premierement le tesmoignage dont il est ici parlé , est le tesmoignage de Dieu : car l'Apostre venoit de dire au verset precedent , *Qui croit au Fils de Dieu il a le tesmoignage de Dieu en soi mesme; qui ne croit point, il a fait Dieu menteur:*

478 *Sermon trentequatrieme,*
car il n'a point creu au tesmoignage que
Dieu a rendu de son Fils. Or ce n'est pas
sans grande raison , mes freres , que
quand il s'agit du salut des pecheurs, il
est parlé du tesmoignage de Dieu. Car
nous auons certitude des choses en
deux manieres : l'une , quand la certi-
tude prouient de la nature & condi-
tion des choses, comme par vne neces-
sité & euidence naturelle. Et l'autre
quand les choses n'estans establies que
de grace & bonne volonté , celuy
qui a le pouuoir de les establiir en don-
ne tesmoignage & en fait la promesse.
Si les hommes n'eussent point peché
& fussent demeurés en la sainteté &
iustice en laquelle Dieu les auoit créés,
il n'eust pas esté besoin que Dieu tes-
moignast par paroles qu'il les aimoit &
leur vouloit continuer la vie : car leur
esprit n'eust point esté troublé de crain-
tes & de doubtes. La raison est que
Dieu estant naturellement saint & iu-
ste ne peut sinon aimer, benir & remu-
nerer la iustice là où elle se trouue; veu
que chaque chose aime naturellement
son image & semblance. Celui donc
qui seroit absolument exempt de peché
seroit

seroit asseuré de sa felicité par la propre nature de Dieu. De là vient que l'Apostre dit que la Loy (c'est à dire l'alliance des œuvres concernant simplement la remuneration de la iustice & sainteté & la punition du peché) est *naturellement escrete dans les cœurs*, & que *Rom. 2.* la conscience naturellement accuse ou excuse : accuse des pechés, & en fait attendre la punition Diuine: excuse & assure pour les actions bonnes & saintes, & en fait attendre la remuneration : mais l'homme ayant peché, il falloit necessairement, à ce qu'il esperast le salut & la vie, que Dieu lui en donnast le tesmoignage & la promesse: car l'exercice de sa misericorde luy estoit libre, veu que les Anges ayans peché, Dieu ne leur a point donné & présenté sa paix & sa grace : il falloit donc que Dieu nous tesmoignast cette bonne volonté, afin que nous en puissions prendre confiance. C'est sur quoi est fondé le propos de l'Apostre en diuers lieux de ses Epistres, où il appelle l'alliance de grace *la promesse*, & l'oppose à la Loy, & dit que *l'heritage est par la promesse & non par la Loy* : & que la iustifi- *Rom. 4.*

cation de l'homme pecheur *est par la foy*: car la foy regarde vn tesmoignage & vne promesse. Et certes comme ainsi soit que la conscience pecheresse craint & apprehende naturellement la iustice & vengeance de Dieu, & par cette apprehension s'alliene de Dieu, le prend en haine comme son iuge, & s'abandonne au peché par desespoir, elle n'a pu estre amenee à Dieu que par le tesmoignage, & la promesse que Dieu luy donneroit de sa grace, & par la foy que elle y auroit. Ainsi il nous faut mettre le tesmoignage & les promesses de grace au dessus de la Loy, pour surmonter par la foy les lumieres naturelles que nous auons de la malediction & de l'ire de Dieu contre les pecheurs. Je di *surmonter*, entant que ces lumieres estans veritables, Dieu a esleué au dessus d'elles le tesmoignage & reuelation de sa misericorde, & erigé au dessus de la loy vn throne de grace, où le pecheur repentant qui recourt à Iesus Christ trouue grace & misericorde. Pecheurs que la Loy condamne, & que vostre propre conscience accuse, & qui ne trouuez en vous que matiere de condamnation,

tion, venez au tesmoignage que Dieu vous donne de sa grace & de sa paix, l'embrassans par vraye foy.

Or ce tesmoignage, en sa plenitude & perfection, est celuy que Dieu a donné aux hommes par l'Euangile; c'est à dire par la reuelation du Nouveau Testament. Dieu dès le commencement, apres le peché, a bien fait reluire divers rayons de l'alliance de grace envers les hommes: la reuelation qu'il fit à nos premiers parens que la semence de la femme briserait la teste du serpent, (bien que les termes fussent obscurs & enigmatiques quant à la maniere & au moyen du salut) neantmoins monstroient en gros qu'il y auoit esperance de salut: en suite aussi Dieu espendit dans les esprits des hommes vne lumiere de sa nature misericordieuse envers les pecheurs repentans, laquelle se relui en toutes nations parmi les plus espaissestenebres de leurs superstitions, tant qu'elles ont présenté sacrifices, prieres, & supplications à la diuinité pour obtenir pardon de leurs pechés. Mais le tesmoignage de sa grace fut express en l'alliance que Dieu traitta avec

h h

482 *Sermon trentequatrieme,*

Abraham, portant qu'il estoit son Dieu, & qu'en sa semence seroyent benites les familles de la terre. Et ç'a esté cette alliance qui a, sous l'Ancien Testament, restauré les ames & consolé les cœurs; Dieu s'y reuelât estre enuers ses fideles *de telle compassion qu'un pere est enuers ses enfans; voire qu'il esleuoit sur eux sa gratuité autant que les cieux sont esleués par dessus la terre, & esloignoit d'eux leurs pechés autant que l'Orient est esloigné de l'Occident.* Mais toutesfois

Pf. 103.

Rom. 8. 15. la Loy estant entremeslee parmi les declarations de grace & de misericorde, tenoit les esprits en crainte & en seruitude; & les ceremonies legales estoient *un voile* qui couüroit & obscurcissoit le moyen particulier du salut, à sçauoir l'expiation des pechés par le sang du Fils de Dieu. Ce tesmoignage doncques de la grace & misericorde, en sa plenitude & entiere clarté, a esté seulement donné par l'Euangile.

2: Cor. 3.

II. P O I N C T.

Voyons en quoy nostre Apostre le constitue. *C'est, dit-il, que Dieu nous a donné la vie eternelle: & cette vie est en son Fils.*

Fils. La vie eternelle est l'estat d'une felicité souueraine & perfection entiere, opposé à l'estat auquel nous nous trouuons par le peché, à sçauoir à vn estat de miseres par les maux qui nous accueillent en cette vie, & par ceux qui sont préparés aux ennemis de Dieu dans le siecle à venir. Quant à cette vie, c'est au regard du corps vn estat de corruption laquelle les conduit à la mort; & au regard de l'ame, vn estat de vices, troubles & passions desreglées qui les priue de la *vie de Dieu*. Ainsi cet estat comprend la ruine du corps & de l'ame & vne mort de l'un & de l'autre. Dès le moment qu'Adam eut peché son corps fut saisi de la mort par les infirmités, l'intemperie & les maladies auxquelles il fut suiet. Car par ces choses là la mort s'empare d'un homme dès sa naissance, & (s'il faut ainsi dire) elle s'insinue dedans luy, & chaque iour va consumant quelque chose de son humidité radicale, & l'advance comme par autant de pas à la vieillesse & au tombeau. Et que dirai-je des douleurs & des langueurs qui rendent souuent la vie plus amere que la mort mesme? de

h h z

484 *Sermon trentequatrieme,*

forte que l'estat de quelques vns est pluſtoſt vne mort viuante qu'une vie; afin que ie ne parle des autres aduerſités qui adviennent ſi ſouuent aux hommes, ſi grieues que par fois *ils ſouhaitent la mort plus que les threſors, & elle ne vient point*, ainſi qu'en parle Iob. Mais cet eſtat exterieur & celui du corps eſt peu de choſe à comparaïſon de l'eſtat de l'ame, qui eſt vne mort d'autant pire que l'ame eſt vn ſuiet plus excellent que le corps : car comme ſa perfection eſt beaucoup plus grande, auſſi ſa deprauation conſtitue vne mort beaucoup pire. Or l'ame eſtant vne ſubſtance ſpirituelle, & incorruptible, ſa mort ne pouuoit pas conſiſter en priuation d'eſtre & de mouuement, comme la mort du corps : mais il falloït qu'elle conſiſtaſt en vn extreme deſreglement de ſes facultés par des habitudes & des actions toutes contraires à celle eſquelles conſiſtoit ſa perfection. Or ſa propre faculté conſiſtant en l'intelligence & la raiſon, ſa mort n'a peu conſiſter qu'en la deprauation de ces choſes par ignorance & par malice. (aſſauoir l'homme prenant des biens faux & apparens pour le

le vray , & mesconnoissant Dieu qui estoit le souuerain bien ; & par cela estant remplie d'impiété & de passions pour les choses terriennes & charnelles , & de toute injustice , & intemperance & ordure) C'est là la mort de l'ame que l'Apostre definit Ephes. chap. 4. quand il dit que les *Gentils ont leurs entendemens obscurcis de tenebres estans estrangés de la vie de Dieu , à cause de l'ignorance qui est en eux par l'endurcissement de leur cœur : & au chap. 2. Vous estiez morts en vos fantes & pechés, esquels autrefois vous aiez cheminé suiuant le train de ce monde, selon le train de la puissance de l'air , qui est l'esprit qui opere és enfans de rebellion , entre lesquels nous tous auons autrefois conuersé és conuoitises de nostre chair , accomplissans les desirs de la chair & de nos pensées. C'est pourquoy l'Escripture appelle les vices & pechés œuvres mortes : & en ce sens l'A- *Heb. 9. 14.* postre dit de la vefue qui vit en delices *1. Tim. 5. 6.* qu'elle est morte en viuant. Or si à nous vn corps mort donne , par sa putrefaction, vne infection & puanteur insupportable à nostre odorat ; l'Escripture appelle *Iob 15. 2.* *16.* puant & abominable l'homme qui boit l'iniquité comme l'eau, assau. puant & abomi-*

486 *Sermon trentequatrieme,*

nable au flair de Dieu & des saincts Anges. Partant cette mort de l'homme consistant au peché, considerez dès cette vie vne partie de sa peine, premiere-ment en troubles, inquietudes & agitations de l'Esprit par diuerfes passions, par lesquelles les esprits des hommes
Isa. 57 20. sont souuent *comme la mer quand elle est en tourmente & que ses vagues iettent de la bourbe & du limon, & qu'elle ne se peut apaiser.* Secondement en des frayeurs & apprehensions de l'ire de Dieu qui le faisoient par fois, lesquelles luy sont vne mort insupportable. En suite de cela, considerez apres cette vie, les tourmens eternels, lesquels l'Ecriture represente par *des tenebres de dehors là où il y a pleur & grincement de dents : & par un feu qui ne s'esteint point ;* employant tout ce qu'il y a de plus douloureux pour nous en représenter la grandeur. Tel estoit naturellement nostre estat depuis le peché.

Or aux hommes qui estoient en l'estat d'une si horrible misere, Dieu vient tesmoigner qu'il leur a donné la vie eternelle. Iugèz de là, mes freres, si ce tesmoignage est pas à bon droit appelé

Euan-

Euangile , c'est à dire bonne nouvelle, que la vie eternelle soit annoncee à ceux qui estoient gifans en la vallee d'ombre de mort.

La vie eternelle donc est vn estat de perfection & de felicité opposé à toutes les miseres que nous vous auons proposees , assauoir vn estat de grace auquel premierement l'homme coupable de mort & de malediction pour ses pechés , obtient la remission de ses pechés , estant deliuré de toutes peines & de la mort mesmes. De sorte que ce qu'il souffre ici bas d'adversités, il ne le souffre plus comme vne peine de supplice pour ses pechés, mais comme des corrections paternelles pour l'auancer en la pieté & saincteté, ou comme des espreuues de sa foy & de l'esperance qu'il a en Dieu , afin que Dieu soit glorifié en son obeissance iusqu'à ce qu'il soit recueilli au faisceau de vie, & qu'il entre au repos & en la felicité que Dieu lui a preparee dans le ciel. Seconde-ment il faut qu'au lieu que son ame estoit morte en pechés , il soit viuifié par l'Esprit de Dieu , & que son entendement soit deliuré de ses tenebres , pour

488 *Sermon trentequatrieme,*

connoistre Dieu comme son souuerain bien , & pour l'embrasser de son cœur comme tel , en renonçant aux conuotises mondaines lesquelles auparauant l'attachoyent à des biens perissables:& ainsi que son ame soit ornee des habitudes de pieté , justice & sainteté ; de sorte que ses actions soyent des actions d'une vie spirituelle ; & qu'au lieu de troubles & passions qui l'agitoyent auparavant , il ait paix & contentement d'esprit , benissant Dieu & se reposant en lui , & lui criant Abba Pere , *la dilection de Dieu étant espendue en son cœur par le S. Esprit.* En troisieme lieu, comme la vie spirituelle a esté encommencée dans le fidele dés ici bas par ces choses , il est , en sortant de ce monde, recueilli dans le paradis de Dieu pour y contempler la face de son Pere celeste & estre abreuué au fleuve de ses delices , iusqu'à ce que vienne le iour de la resurrection glorieuse, auquel son corps , qui a esté fait ici bas temple du Saint Esprit , soit releué de la poudre, & rempli de l'Esprit viuifiant de Iesus Christ en immortalité, incorruption & gloire , pour en suite jouir en corps &
en

Rom. 5.

en ame d'une felicité & gloire qui sur-
 passe tout entendement, & dont les
 biens & les ioyes ne sont iamais entrees
 en cœur d'homme, Dieu mesmes es-
 tant toutes choses en nous. Et cette vie
 que Dieu reuele par l'Euangile n'est
 pas la vie que l'alliance de nature trai-
 tee avec l'homme en l'estat d'integrité
 lui promettoit, assauoir vne vie dans le
 paradis terrestre assuiettie aux infirmi-
 tés animales du manger & du boire,
 mais vne vie beaucoup plus excellen-
 te, toute spirituelle, semblable à celle
 des Anges dans le Paradis celeste, là où
 le rassasiement de l'ame fera de con-
 templer la face de Dieu & d'estre trans-
 formés en sa semblance, selon que di-
 soit le Prophete Ps. 17. *Je seray rassasié de
 ta ressemblance quand ie seray resveillé.* Ce
 n'est pas aussi la vie en vne terre de Ca-
 naan que la Loy promettoit, mais la
 vie que celle là figuroit, assauoir en vne
 Canaan spirituelle & celeste, dans le
 royaume de Dieu, qui est l'heritage in- 1. Pier. 1.
 corruptible qui ne se peut contaminer ni fle-
 strir, conserué és cieux pour nous.

Voila l'estat que Dieu tesmoigne
 par l'Euangile auoir donné aux hom-

mes , & nostre Apostre l'appelle *vie e-*
ternelle ; vie, premierement, pource que
 la vie est le premier & le plus grand
 des biens , & que l'homme ordinaire-
 ment prefere à tous autres ; car *l'homme*
donnera peau pour peau , mais tout ce
qu'il a pour sa vie. Secondement, pour-
 ce que par elle l'homme vit propre-
 ment , entant qu'homme , c'est à dire
 entant que creature intelligente & rai-
 sonnable. Car si vous confiderez le
 manger & le boire & le dormir, l'hom-
 me a cela commun avec les animaux ;
 & par cela il ne peut estre dit viure
 comme homme ; & la vie du mondain
 occupant ici bas toute son intelligence
 & son cœur à des biens corporels qui
 ne concernent que la vie animale , est
 vne vie brutale: dont l'Escriture appel-
 le l'homme mondain, *homme animal.* Il
 faut donc pour la vraye vie de l'homme
 l'exercice de son entendement & de sa
 volonté enuers vn object tresexcellent
 qui soit capable de perfectionner ses
 facultés, assauoir de perfectionner l'en-
 tendement de la meditation des vertus
 & propriétés, & des œuvres admirables
 de Dieu , & notamment des choses du
 royau-

L'Cor. 2.

royaume des cieux & de sa justice, afin que par cela l'ame soit remplie de sapience & d'intelligence : & de perfectionner la volonté d'un souuerain amour de Dieu & des choses qui sont à son image pour y acquiescer par un parfait contentement. En troisieme lieu, l'Apostre la nomme *vie*, pource que par elle l'homme est uni au principe de vie, ass. à Dieu; & que l'Esprit de Dieu opere & habite en lui : cet Esprit estant comme l'ame de l'ame raisonnable, c'est à dire ce sans quoi elle n'est, à proprement parler, viuante. Car comme vous dites un animal estre mort quand il n'a plus son ame qui est le principe de la vie sensitiue; ainsi une ame humaine est morte en pechés, quand elle n'a pas l'Esprit de Dieu. Or de là vient que cette vie est permanente, pource que par elle l'homme est uni au principe de vie: car comme les choses se conseruent estans unies à leur centre, & autrement se consomment (pour exemple, si vous versez quelque phiole d'eau en terre elle s'y dissipe & consume aisément, mais si vous la versez en la mer qui est son element, elle

492 *Sermon trentequatrieme,*

se conferue & demeure à tousiours ; ainsi la vie animale dont nous viuons ici bas se dissipe aisément , pource que elle ne nous vnit pas à Dieu ; mais la vie spirituelle dont nous viuons en Dieu demeure eternellement. Aussi l'Escriture n'appelle proprement vie que celle qui est eternelle ; comme il appert de ce qu'elle parle *d'arbre de vie*, c'est à dire dont celui qui mange ne meurt point ; & de *liure de vie*, là où ceux qui sont enregistrés viuent à iamais : & quand elle dit qu'il n'y a qu'un moment au courroux de
Pf. 30. 6. Dieu enuers ses enfans , mais *toute vne vie* en sa faueur , c'est à dire vne eternité.

Or Dieu , pour donner aux hommes la vie eternelle , l'a mise en son Fils ; & *cette vie*, dit nostre Apostre , *est en son Fils* ; elle est en luy comme en la source , & en la cause meritoire pour estre communiquée à tous les croyans. Or il ne dit pas *cette vie est en Iesus Christ*, mais *en son Fils* : l'Apostre par la qualité *de Fils de Dieu* ayant voulu nous faire reconnoistre vn suiet capable de fournir & communiquer la vie aux hommes :
car

car il falloit necessairement pour cela vne personne d'essence & vertu infinie. Vn Ange, quel qu'il eust esté, n'estant que creature, n'eust peu estre source & cause de vie au genre humain ; vn Ange estant vn vaisseau fini & borné, de mesme sa vertu à agir eust esté reserree en des bornes trop estroites. Ce que Dieu a mis de vie dans les Anges n'a esté qu'en la mesure requise pour eux mesmes ; & qui les eust requis d'en fournir à des hommes pecheurs, ils eussent peu respondre comme les sages Vierges en la parabole respondirent à celles qui ayans laissé esteindre leurs lampes les prierent de leur bailler de *Mat. 25.* leur huile, *nous ne pouuons, de peur que nous n'en ayons point assez pour vous & pour nous.* Mais le Fils eternal de Dieu, ayant par sa generation eternelle la mesme nature que le Pere, & estant vn en diuinité avec le Pere, a la vie infiniment, & partant la peut communiquer comme vne source inespuisable : & par ce moyen il n'y a eu que le propre Fils de Dieu en qui la vie peust estre pour les hommes.

Mais il ne suffit pas de considerer ici le-

494 *Sermon trentequatriemè,*
Ius Christ comme source de vie entant
que Dieu par la generation eternelle
qu'il a eue du Pere : car pour cela sim-
plement nous n'eussions non plus eu la
vie de luy que du Pere ; veu qu'à cet es-
gard il habitoit vne mesme *lumiere inac-*
cessible que le Pere : mais il le faut aussi
considerer comme homme par son in-
carnation , & de plus comme mort &
offert en sacrifice pour nous. Car la iu-
stice de Dieu ne permettoit pas à la mi-
sericorde de donner la vie à des pe-
cheurs sans prealable satisfaction & ex-
piation de leurs pechés : & nul ne pou-
uant fournir à Dieu vne mort de prix
infini sinon vne personne diuine & de
dignité infinie ; il a fallu que le Fils de
Dieu fust fait homme , afin que presen-
tant son corps en sacrifice par l'Esprit
eternel, son sang, comme le propre sang
de Dieu, fust vne rançon suffisante pour
la propitiation des pechés de tout le
monde. Et c'est à cet esgard de Iesus
Christ , considéré comme homme &
Mediateur , que luy-mesme dit en S.
Iean 5. *Comme le Pere a vie en soy mesme,*
ainsi il a donné au Fils d'auoir vie en soy
mesme , & luy a donné tout iugement entant
qu'il

qu'il est Fils de l'homme. Et ici considerez deux choses en Iesus Christ, au regard desquelles la vie est en luy ; asçauoir son sang, & son esprit : son sang nous absolvant des pechés qui nous obligeoyent à mort eternelle : & son Esprit versant la vie en nos ames corrompues de péché, les regenerant & viuifiant. De là vient que l'Escripture nous dit viuifiés par son sang, & viuifiés par son Esprit : par son sang, comme par la cause meritoire, le prix, & la rançon : par son Esprit, comme par la cause efficiente : par son sang, au regard de l'expiation de nos offenses ; par son Esprit, au regard de la vertu par laquelle nous sommes regenerés & transformés en l'image de Dieu, soit au regard de nos ames, soit au regard de nos corps, par la resurrection glorieuse : dont l'Apostre dit en general Rom. 6. *Le gage du peché c'est la mort, mais le don de Dieu est la vie eternelle par Iesus Christ nostre Seigneur.*

Et ici pesez encor ce mot *de Fils*, pour vous monstrier la qualité de la vie qui vous est donnée, asçauoir vne vie d'enfans de Dieu, & vne gloire d'heritiers de Dieu : selon que dit l'Apostre Gal. 4.

*Pourtant que vous estes enfans , Dieu a en-
 uoyé l'Esprit de son Fils en vos cœurs criant
 Abba Pere , parquoy maintenant tu n'es plus
 serf, mais fils ; que si tu es fils , aussi es-tu
 heritier de Dieu par Christ. Dont Iesus
 Christ dit Iean 4. Pourtant que ie vi, vous
 aussi viurez : & en S. Iean 17. Pere ie leur
 ay donné la gloire que tu m'as donnée , afin
 qu'ils soyent un comme nous sommes un. Car
 il s'agit ici non de la vie que Ies. Christ
 a eue au ventre de la sainte Vierge &
 pendant les iours de sa chair, qui estoit
 vie animale & sensitiue entretenue par
 le manger & le boire ; mais de la vie
 qu'il a eue par sa resurrection, qui a esté
 exempte de toutes ces infirmités, spiri-
 tuelle & celeste , dont la gloire a esté à
 l'image & semblance de celle qu'il a-
 uoit par sa generation eternelle de la
 substance du Pere. C'est là la vie & la
 gloire qu'il nous communique : aussi
 semble-il que saint Iean disant en no-
 stre texte, & cette vie est en son Fils, vueil-
 le faire vne tacite opposition de la vie
 animale qui estoit en Adam le premier
 homme, (& laquelle il a infectée par le
 peché & rendue mortelle & miserable)
 à la vie eternelle qui est en Iesus Christ
 le Fils*

le Fils de Dieu ; selon l'opposition que fait S. Paul Rom. 5. *Si par l'offense d'un seul , la mort a regné par un seul ; beaucoup plusost ceux qui reçoivent l'abondance de grace & du don de iustice regneront en vie par un seul , assavoir par Iesus Christ : & 1. Cor. 15. Comme en Adam tous meurent , pareillement en Christ tous sont vivifiés.*

III. POINCT.

Pourtant nostre Apostre tire tresbien cette consequence, *qui a le Fils a la vie; qui n'a point le Fils n'a point la vie.* Car puis que Dieu a mis en son Fils la vie eternelle pour la presenter aux hommes, quiconque reçoit ce Fils reçoit en lui la vie eternelle, & quiconque ne le reçoit pas, se priue de la vie que Dieu luy presentoit. Il n'est donc plus question que les hommes soyent en peine du moyen par lequel le ciel leur soit ouuert, & par lequel ils soyent rachetés de l'ire & malediction. Cela est fait en Iesus Christ.

Ne di plus , qui est-ce qui montera au ciel ? Rom. 10. cela est rappeler Christ d'en haut : ou qui descendra en l'abyssme ? cela est ramener Christ des morts. Il ne s'agit plus que de croire en Iesus Christ, à ce que cette redemp-

tion nous soit appliquée & ce salut nous soit conferé. Satisfaire à la iustice de Dieu & meriter aux hommes la vie eternelle, estoit vne œuvre qui surmontoit toute la puissance humaine & toutes les facultés des créatures, quelque effort qu'elles en eussent peu faire; il y auoit entre Dieu & les hommes par le peché vn abyfme, que ni les hommes ni les Anges ne pouuoient combler: maintenant donc qu'il est comblé par le merite de la mort du Fils de Dieu, il ne reste plus que de venir à ce Fils & se conuertir à Dieu par la foy en son Euan-gile, qui est vn acte auquel l'homme n'a autre obstacle que sa malice volontaire, par laquelle il aime mieux les tenebres que la lumiere; à raison de quoy l'incredule & impenitent est inexcusable. Si donc nostre Apostre nous ayant enseigné que Dieu presente aux hommes la vie eternelle en Iesus Christ, a proposé par cela la grace generale-ment, maintenant quand il dit, *qui a le Fils a la vie*, il propose l'acte d'une grace speciale par lequel l'homme reçoit & s'applique la grace qui est presentee en Iesus Christ.

Et

Et de fait il y a deux choses à considérer en vn don ; assauoir l'offre qu'en fait celui qui donne , & l'acceptation qui est requise de celui auquel il est présenté : l'offre est general , selon que dit l'Apostre Rom. 5. *Comme la coulpe est venue sur tous hommes en condamnation, ainsi par vne seule justice justifiante le don est venu sur tous hommes en justification de vie.* Et Iesus Christ : *Dieu a tellement aimé le monde qu'il a donné son Fils, afin que quiconque croit ne perisse point, mais ait la vie eternelle.* En ce sens Iesus Christ dit qu'il a donné sa chair pour la vie du monde ; mais l'acceptation est particuliere, veu que la Lumiere est venue au monde, mais les hommes ont mieux aimé les tenebres que la Lumiere. C'est donc de cette acceptation que nostre Apostre parle en disant qui a le Fils a la vie : comme en son Euangile chap. 1. *A ceux qui ont receu Iesus Christ il leur a donné le droit d'estre faits enfans de Dieu, assauoir à ceux qui croient en son Nom.* Pour cette acceptation il s'agit de renoncer aux tenebres des vices & des pechés : car la lumiere de vie ; & Iesus Christ le Solcil de justice ne se peut recevoir autrement. Et c'est



500 *Sermon trentequatrieme,*

la grace speciale que Dieu fait à ses es-
Philip. 2. leus, leur donnant *le vouloir & le parfaire*
Iean 6. *selon son bon plaisir* : il les tire à son Fils, a-
fin qu'ils viennent à lui : il oste leur cœur
Exec. 36. *de pierre hors de leur chair & leur donne un*
Ierem. 31. *cœur de chair, & escrit sa Loy en leurs enten-*
Iean 6. *demens ; dont Iesus Christ dit, Quicon-*
que a oui & a appris du Pere vient à moi : se-
lon qu'il est escrit és Prophetes, Ils seront tous
enseignés de Dieu. Car la malice naturelle
de l'homme est si grande, & la cōuoitise
des yeux, & la conuoitise de la chair, &
l'outrecuidance de la vie, l'aveuglent
tellement, que quelque avantage, quel-
que gloire & felicité que l'Euāgile pre-
sente en Iesus Christ, l'homme aimera
toufiours mieux le monde & les biens
du present siecle que toute l'esperance
du siecle à venir, si Dieu par vne grace
speciale, & par la vertu toute-puissante
de son Esprit, ne vient faire impressiō
dans son ame de la beauté de son Christ
& de la merueille de ses biens celestes.
2. Cor. 4. Le Dieu de ce siecle aveugle tellement
les entendemens des hommes & les
seduit si puissamment par les conuoiti-
ses, que iamais l'Euangile ne penetrera
au dedans de leurs cœurs & n'y res-
plen-

plendira, si Dieu, qui a commandé iadis en la creation que la lumiere resplendist des tenebres, ne donne, par vne mesme vertu, illumination de la cognoissance de sa gloire en la face de Iesus Christ. C'est pourquoy l'Apostre disant aux Ephesiens, que *nous estions morts en nos fautes & pechés, accomplissans les desirs de la chair & de nos pensées*, dit aussi que Dieu desploye enuers nous qui croyons l'excellente grandeur de la puissance de sa force qu'il a desployee en Iesus Christ quand il l'a resuscité des morts & l'a fait seoir à sa dextre par dessus toute principauté & puissance & vertu & seigneurie.

Nostre Apostre donc ayant proposé l'acte par lequel Dieu a donné aux hommes en general la vie eternelle en son Fils, propose maintenant l'acte de la grace speciale, qui est *d'auoir le Fils*, c'est à dire d'auoir communion avec lui : car Iesus Christ n'applique son salut qu'à ceux desquels il est chef, veu qu'il est *le Sauueur de son corps* ; & par-
Eph. 5.
 tant il faut s'vnir & s'incorporer à ce Chef, afin d'estre participant de son salut. Aussi Iesus Christ exhorte de venir à lui : *Venez à moi vous tous qui estes tra-*

302 *Sermon trentequatrieme,*
vaillés & chargés & ie vous soulageray : &
nostre texte nous montre la necessité
de cette communion, quand l'Apostre
dit *& cette vie est en son Fils.* Car puis
que la vie est en Iesus Christ & non
hors de lui, il faut necessairement en-
trer en sa communion & se mettre en
lui pour auoir la vie : selon que dit l'A-
postre aux Rom. ch. 8. *Il n'y a maintenant*
nulle condamnation à ceux qui sont en Iesus
Christ. Et c'est cet acte de communion
à Iesus Christ qui est le but des Sacre-
mens : car l'Euangile est presché en ge-
neral, mais les Sacremens sont donnés
à ceux qui ont creu, pour leur sceller
l'application du salut par leur commu-
nion à Iesus Christ en vn mesme corps.
Et de fait comme l'eau estant hors de
nostre corps ne nous laue point, quel-
que vertu qu'elle ait, & la viande ne
nourrit que celui qui la mange, & es-
tant hors du corps ne nourrit pas, quel-
que vertu qu'elle ait ; ainsi Iesus Christ,
quelque vertu qu'il ait de sauuer tout
le monde par le merite de sa mort, ne
sauue que celui qui le reçoit se lavant
par foi en son sang, & mangeant d'un
cœur qui ait faim & soif de justice, la
viande de vie.

Venez donc, ô hommes, recevoir ce Fils que Dieu vous presente, donnez lui vostre affection & vostre cœur, & vous obtiendrez son salut : il sera *vostre*, comme portent ces termes de nostre Apostre, d'aüoir *le Fils*. Car cela, mes freres, monstre-il pas que Iesus Christ nous est donné pour estre possédé de nous, afin d'en auoir tout le fruiet & le bien qui nous sera necessaire ? Vous avez son sang pour le presenter à Dieu, comme vostre iustice, tout ainsi que si en vos propres personnes vous auiez souffert la peine que vous auiez meritee, & auiez satisfait à Dieu : de sorte que vous vous en pourrez glorifier contre toute condamnation, & dire avec l'Apostre, *Qui est-ce qui condamnera ? Christ est celui* Rom. 8. *qui est mort*. Et de fait au Sacrement de la sainte Cene, le pain rompu & la coupe (qui sont le memorial de son corps & de son sang offerts à Dieu en la croix) vous est mis en main comme chose vostre, pour vous dire que la chose signifiee, c'est à dire le merite de la mort de Christ, vous est donné pour l'opposer à l'ire de Dieu, & par ce moyé restaurer, sustenter & consoler vostre

ame. Vous aurez aussi son Esprit pour estre conduits & adressés en cette vie, fortifiés & consolés en vos adversités, & pour en estre viuifiés en la mort, voire vn iour resuscités, selon que dit l'Apostre Rom. 8. que *Dieu resuscitera nos corps mortels par son Esprit habitant en nous.* Et comme vous aurez le sang de Iesus Christ, & son Esprit, vous aurez aussi son ciel, son paradis, toutes choses; & en effect le ciel & le royaume de Dieu est-il pas appelé nostre heritage? pour vous dire que Iesus Christ estant deuenue nostre possession, nous possedons toutes choses en lui; *Toutes choses sont à vous*, disoit l'Apostre aux Corinthiens, *soit Paul, soit Cephaz, soit le monde, soit les choses presentes, soit les choses à venir.* Voire en ce Fils vous auez le Pere mesme: d'où vient que le Propheete Dauid appelle si souuent Dieu sa portion & son heritage, & dit au Ps. 16. *Les cordeaux me sont escheus en lieux plaisans, voire un tres-bel heritage m'est auenu:* & le Propheete Asaph s'en console au milieu de ses adversités, disant, *Je n'ay autre que toi au ciel, ie n'ay aussi pris plaisir en la terre qu'en toi: mon cœur & ma chair estoyent*

1. Cor. 3.

Ps. 73.

*estoyent defaillies, mais Dieu est le rocher de
de mon cœur & mon partage à tousiours.*

Mais cette maniere d'auoir Iesus
Christ passe bien plus auant que celle
dont nous auons nos heritages & pos-
sessions: car nos possessions, quand nous
les auons, sont hors de nous, mais ici la
merueille de la grace est si grande que
nous auons tellement Iesus Christ, qu'il
est en nous, & nous en luy, & que nous
deuenons ses membres: comme vous
l'oyez exprimant la communion que
nous auons avec luy par ces termes,
Iean 15. *Qui demeure en moy & moy en luy
porte beaucoup de fruit: dont nostre Apo-
stre a dit ci-dessus, Par ceci connoissons
nous qu'il demeure en nous & nous en luy,
qu'il nous a donné de son Esprit: & Iesus
Christ Iean 17. Je suis en eux & toy en moy,
afin qu'ils soyent consommés en un: & ail-
leurs, Si quelqu'un m'aime il gardera ma* Iean 14.
*parole, & mon Pere & moy viendrons à luy
ferons demeurance chez lui: & l'Apostre
dit, que nous sommes le corps de Christ,
& membres d'iceluy chacun en son endroit,
Rom. 12. & Eph. 5. Nous sommes membres
de son corps, de sa chair, & de ses os. Es-
iouissez vous donc, fideles, que non*

Gal. 2.

seulement vous auez le Fils, mais vous estes vn avec luy deuant Dieu : Car combien par cela vous est asseuré vostre salut, destre incorporés à la source de vie, d'estre en elle, de l'auoir en vous ; selon que l'Apostre disoit, *Je vi maintenant non pas moy, mais Iesus Christ vit en moy ; & ce que ie vi maintenant en la chair, ie vi en la foy du Fils de Dieu qui m'a aimé & s'est donné soy mesme pour moy.*

Or si la vie est ainsi asseurée à celuy qui a le Fils, il sensuit aussi par necessité que celui qui n'a point le Fils n'a point la vie ; qui est la derniere partie du propos de nostre Apostre pour conuaincre d'une extreme malice, & partant d'une tres-iuste condamnation quiconque perit, puis qu'il a refusé le Fils, ayant mieux aimé son auarice, ses voluptés, sa paillardise, sa gourmandise, son orgueil, sa vanité, & la gloire de ce siecle, ses passions, & ses haines, que Iesus Christ & le royaume des cieux. En effect, mes freres, n'auoir point le Fils, est en vn mot, aimer mieux ce monde, & preferer les vices & les iniquités à l'image de Dieu en iustice & sainteté & aux biens eternels : car il n'y a rien qui

qui empesche l'Evangile de faire impression puissante en nos esprits , c'est à dire de produire la foy, que cela ; assa- uoir l'amour du monde , & l'estime des biens qu'ils nous presente. C'est ce que Iesus Christ entend Jean 3. quand il dit, *C'est ici la condamnation , que la Lumiere est venue au monde , mais les hommes ont mieux aimé les tenebres que la Lumiere, pource que leurs œuvres estoient mauvaises ; car quiconque s'adonne à choses meschantes bait la Lumiere , & ne vient point à la Lumiere , de peur que ses œuvres ne soient redarguées.*

Oriugez d'ici l'ingratitude des hom- mes incredules & impenitens enuers Dieu , de refuser ses graces & ses bien- faits , son Esprit , son Ciel , & mespri- ser la charité par laquelle il a exposé à la mort pour vous son Fils , plustost que se despartir de leurs passions , de leurs injustices , iniquités , ordures , & va- nités. Secondement combien est gran- de l'impieté de rebuter le tesmoignage de Dieu & lui preferer les promesses du Diable & du monde, & aimer mieux complaire à leur chair qu'à Dieu leur Createur , leur souuerain Seigneur &

Mat. 23. leur Redempteur, voire comme fouler aux pieds le Fils de Dieu & tenir pour profane le sang de l'alliance par lequel ils auoyent esté rachetés. O quelle stupidité, & quel aueuglement, de preferer des choses de neant, des ombres de biens plustost que des biens, des fumees d'honneur, & des delices de peché qui passent comme vn songe, à vne vie eternelle, & à la felicité du royaume des cieux permanente à iamais ! Derechef, combien est iuste la condamnation des incredules & impenitens, d'auoir pris tel plaisir en leurs passions charnelles & vicieuses, qu'ils ayent reietté par vne malice volontaire toutes les exhortations & sermons de Dieu & toutes les richesses de sa benignité & de sa patience & longue attente, par lesquelles il les inuitoit à repentance. Et pourtant qui n'a pas le Fils, non seulement n'a pas la vie, mais *Joan. 3.* *l'ire de Dieu* & malediction eternelle demeure sur lui. Afin, mes freres, que ce nombre de grands crimes qu'il y a de ne pas receuoir le Fils de Dieu, & la condamnation autant iuste que seueré qui s'en ensuit, nous oblige à arracher de

de nos ames toutes ces conuoitises vaines & vicieuses, lesquelles nous priuent de lui & de la felicité souueraine, & à ouurir nos cœurs à ce Fils, afin d'y receuoir avec lui la vie eternelle.

DOCTRINES & APPLICATION.

Et voila quant à l'explication de nostre texte ; maintenant repassons par dessus, pour nous en faire application, & y remarquer quelques doctrines. Et Premièrement l'Apostre disant que *c'est ici le tesmoignage que Dieu nous a donné la vie eternelle*, entendant le tesmoignage de Dieu ; que ce mot de *tesmoignage* nous serue à combattre nos doutes & desfiances & à nous fortifier en la foy : pour dire avec le Prophete, *Je louë Ps. 36. ray en l'Eternel sa parole*. Car pourquoy douter là où nous auons le tesmoignage de celuy qui est la verité mesme & ne peut mentir ? Que la superstition remplisse de doutes & desfiances ceux qui la suiuent ; car comme elle n'est qu'inuention d'hommes, ses promesses aussi sont sans fondement ; mais l'Euan-gile & fondé sur le tesmoignage de Dieu. Et ici apprenons que de tout

Esa. 8.

article de foy & de religion on doit pouuoir dire, *C'est ici le tesmoignage de Dieu.* Là où le tesmoignage de Dieu manque, le Chrestien doit arrester & borner sa creance, pource que le fondement en defect, assauoir la parole & tesmoignage de Dieu : dont le Seigneur disoit par Esaie, *A la loy, & au tesmoignage, s'ils ne parlent selon cette parole ils n'auront point la lumiere du matin.* Et iugez ici, ô Adversaires, quand vous nous mettez en auât le purgatoire, le sacrifice de la Messe, l'inuocation des Saints, la monarchie & puissance du Pape, le seruice des images, & choses semblables ; iugez, di-ie, si vous pouuez tenir le langage de nostre Apostre, & dire de chacun de ces points, *c'est le tesmoignage de Dieu.*

Mais comme nous opposons le tesmoignage de Dieu aux inuentions & traditions d'hommes, aussi le faut-il opposer aux conuoitises mondaines, lesquelles tesmoignent que les biens de ce siecle contiennent la vraye felicité & le souuerain bien : mais outre que c'est vn tesmoignage opposé à celuy de Dieu, la fausseté en paroist d'elle mesme :

me. Car pouuez vous, ô hommes, constituer le souuerain bien en ces choses que la mort termine & ruine ? Considerons donc contre les tentations que le monde passe & sa conuoitise, & que toute la gloire du siecle est comme la fleur de l'herbe, & que les plaisirs de la chair sont vne ombre qui s'esvanouit, mais celuy qui fait la volonté de Dieu demeure eternellement. Pourtant le Prophete s'oppose aux mondains, & dit au Ps. 17. *Seigneur deliure moy des gens du monde, desquels la portion est en la vie presente; & tu remplis leur ventre de trespas, de sorte qu'ils l'aissent le demeurant à leurs petits enfans; mais moy ie verray ta face en iustice, & seray rassasié de ta ressemblance, grand ie seray resveillé.*

Et sur ce que nostre Apostre dit que *Dieu nous a donné la vie eternelle, & que cette vie est en son Fils*, apprenons-y la difference de la vraye Religion d'auec les superstitions. Toutes Religions promettent aux hommes la vie eternelle: mais la vraye se manifeste en ce qu'elle la presente en vn seul Iesus Christ le Fils de Dieu. Les superstitions mettent en auant & des creatures, & des cere-

monies, & œuvres inuentees, dans lesquelles elles font chercher la vie; mais la vraye foy Chrestienne se tient & s'arreste au Fils de Dieu. Et certes ce seul mot de *Fils* qui exprime qu'il est vray Dieu, & que toute diuinité habite en lui corporellement, doit suffire pour refuter tous ceux qui nous presentent d'autres objets; car à qui irions-nous

Iean 6.

qu'à ce Fils qui est la source de vie éternelle, qui a les paroles de vie éternelle,

Heb. 7.

qui peut sauuer à plein ceux qui s'approchent de Dieu par lui, étant toujours viuant pour interceder pour eux? Et pourquoy ayans cette fontaine d'eau viue irions-nous à des cisternes creuassées qui ne peuuent contenir les eaux? La vie éternelle est tellement en

Act. 3.

Iesus Christ qu'elle n'est ni au delà ni ailleurs: *Il n'y a salut en aucun autre qu'en lui, & n'y a aucun autre nom qui soit donné aux hommes par lequel il nous faille estre sauués: & si quelqu'un nous propose les Saints, nous dirons avec l'Apostre, 1. Corint. 1. Christ est-il diuisé? Paul a-t-il esté crucifié pour vous?*

D'ici aussi nous apprendrons la maniere de nostre justification: car la vie
eter-

eternelle estant en Iesus Christ, il faut entendre que tout le prix & le merite de la vie eternelle est en lui ; & partant qu'il n'est point en nos œuvres & en nos souffrances ; quelles qu'elles puissent estre : l'obeissance & la mort de Iesus Christ seule, est cause meritoire de la vie eternelle & expiatoire de nos pechés : autrement si nos souffrances entreuenoyent comme satisfactions à la justice de Dieu, & nos œuvres comme prix & merite du ciel, la cause de la vie eternelle seroit en nous mesmes : or elle est toute en Iesus Christ. Et la vie eternelle estant ainsi en Iesus Christ, la foy œuvrante par charité entreuient à ce que nous ayons ce Fils : elle entreuient comme nous vnissant à lui & comme la main qui reçoit le don que Dieu nous fait : & c'est ainsi qu'elle nous iustifie, assauoir non par son merite & sa dignité, (car ainsi nous serions justifiés par nos œuvres, ou par la foy comme par vne œuvre) mais elle justifie par la relation à Iesus Christ, & par la liaison qu'elle nous donne avec lui, afin que son sang soit nostre justice & nostre rançon deuant Dieu : car la

kk

justice & la rançon par laquelle nous subsistons deuant Dieu & contre les accusations de la Loy, doit estre pleine & parfaite & d'un prix infini pour meriter le royaume des cieux. Or telle est l'obeissance de Iesus Christ : mais tout ce qui est en nous est imparfait & defectueux : & par consequent la justice par laquelle nous subsistons deuant Dieu est en Iesus Christ & non en nous : dont à cet esgard l'Apostre disoit Philipp. 3. *que ie soye trouué en Iesus Christ ayant non point ma justice qui est de la Loy, mais celle qui est par la foy de Christ, assauoir la justice qui est de Dieu par la foy.* Iustice donc necessairement imputee au croyant : car ce qui est hors de nous, assauoir en Iesus Christ, ne peut estre fait nostre sinon par imputation. Aussi estoit-il conuenable que Iesus Christ estant entreuenu entre Dieu & nous comme pleige, sa satisfaction fust alloüee aux croyans.

Pourtant, mes freres, d'ici resulte que tout nostre soin & nostre estude doit estre d'estre incorporés à ce Pleige par vne vraye foy : c'est à dire par vne foy viue, accompagnée de sincere repentance

tance & d'un serieux amendement de vie. Car comme vne main morte ne reçoit rien, & n'agit point; ainsi vne foy morte ne reçoit point Iesus Christ, & ne nous met point en lui. C'est pourquoy l'Apostre, Rom. 8. definit estre en Iesus Christ par ne cheminer point selon la chair, mais selon l'Esprit; *Il n'y a, dit-il, nulle condamnation à ceux qui sont en Iesus Christ, ass. qui ne cheminent point selon la chair, mais selon l'Esprit.* 2. Cor. 5. il definit par estre fait nouvelle creature, *Si quelqu'un est en Christ qu'il soit fait nouvelle creature.* Et qu'aurons-nous gagné, mes freres, quand nous aurons maintenant contre nos Adversaires que la vie eternelle est en Iesus Christ, & n'est point es merites & es satisfactions des creatures, si nous n'avons pas & ne recevons pas Iesus Christ? Car il est vray que la vie eternelle est en Iesus Christ, mais il est vray aussi qu'on n'a point la vie eternelle que Dieu a mise en son Fils, sinon qu'on ait ce Fils. Or avoir le Fils n'est pas l'avoir seulement en la bouche & en la profession qu'on en fait, mais l'avoir en son cœur par amour & renoncement à tout ce qui lui est

k k 2

contraire : nous ne pouuons auoir ensemble Iesus Christ & le regne du peché : nul ne peut seruir à deux maistres ; *quelle communion y a-il de justice avec iniquité ? & de la lumiere avec les tenebres, & quel accord de Christ avec Belial ?* L'advouë bien que Christ subsiste en nous avec diuers defauts , mais ce sont pechés d'infirmité , parmi lesquels il faut que la crainte de Dieu preuale, nous portant à resister aux conuoitises, & s'estudier à sainteté, justice, & charité.

Amendons-nous donc , mes freres ; & , moyennant cela, nous pourrons nous consoler contre tous maux. Car qu'est-ce que doit craindre celui qui a le Fils ? là où il est , la protection de Dieu y est necessairement & toute benediction, selon qu'elle nous pourra estre expediente. Et a lieu ici ce que dit l'Apostre , *Dieu qui n'a point espargné son propre Fils, mais l'a livré pour nous tous, comment ne nous donnera-il aussi toutes choses avec lui ?* Ici l'affligé se tiendra assuré de n'estre iamais abandonné ; ici le povre se pourra glorifier en sa richesse ; car y a-il plus grandes richesses que d'auoir
le

le Fils? Que le mondain se glorifie en ses biens & possessions : le fidele se glorifiera en la sienne , assauoir qu'il a le Fils de Dieu. Ici aussi est la vraye gloire , pour nous consoler contre le rebut & le mespris du monde : car Ies. Christ est le Seigneur de gloire que Dieu a esleué par dessus toute principauté & puissance, & par dessus tout nom qui se nomme. Ici est la paix de la conscience; car contre la Loy qui condamne à la mort le pecheur , le fidele dira, *qui a le Fils a la vie*. Or i'ay le Fils, donques i'ay en lui la vie : ie suis constitué juste par son obeissance , son sang me purge de tout peché : & ici ie puis dire, *Qui est-ce qui condamnera ? Christ est celui qui est mort* : Et le fidele estant au liét de la mort trouuera ici vne consolation asseuree, disant, *qui a le Fils a la vie* : en ce Fils la mort est engloutie en victoire & n'est plus qu'un passage à la vie.

Or, mes freres , puis que Dieu a exercé vne si grande charité & liberalité enuers nous , que de nous donner son Fils , & en lui la vie eternelle & tous biens, soyons imitateurs de sa charité enuers les povres & affligés , pour

518 *Sermon trentequatrieme,*
ne leur point refuser nostre assistance,
Car comment refuser nos biens & nostre aide aux enfans de celui qui nous a donné son Fils, & qui nous demande ce secours en leurs personnes ? Secondement, si Iesus Christ ne nous a refusé ni son sang ni son Esprit, ni son ciel, scellons cette grace en nos cœurs, tant par charité enuers nos prochains, que par toute innocēce & integrité de vie, iusqu'à ce que finalement nous soyons introduits au ciel comme en l'heritage que nous auons en Iesus Christ. A lui, avec le Pere & le S. Esprit, soit gloire és siecles des siecles.

Prononcé le 12. Januier 1648.

